



Secrétaire : JADOT Joseph
Rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER
0471/205.702 – 087/703.721
jadotjoseph@gmail.com

www.csap-liege.be

Réf : 20160104-PV-CA-CSAPLG.docx

Siège social : RAC Junior, rue Wacken, 29, 4000 – LIEGE - N° d'entreprise : 0416 493 749

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 mars 2016 – 20 h 00 – RAC Junior, Liège

Présents (12) : RAVET Jacques (président), SGHERZI Giovanni (vice-président & trésorier), JADOT Joseph (secrétaire)
CHARLIER Thierry, DEMAÏN Marc, COLLIGNON Eddy, DORMAL Jean-Claude, OLIJNYK Georges,
SAINT-REMY Guy, RENARD Guy, SCHULJENKO Nicole, SEVRIN Lambert (administrateurs)

Excusé (1) : BOUMAL Alain, (administrateur)

1. Approbation du P.V. du C.A. du 1^{er} février 2016

^{afin}
Ce P.V. est approuvé sans remarque.

2. Examen du P.V. de l'A.G. du 9 février 2016

^{afin}
Ce P.V. est examiné et ne soulève aucune remarque.

3. Approbation du P.V. du C.A. (consécutif à l'A.G.) du 9 février 2016

^{afin}
Ce P.V. est approuvé sans remarque.
Commentaire sur le point 7 – Instances juridictionnelles de l'A.S.A.F. : il faut poser la question à
Alain FREROTTE pour savoir s'il est candidat. *Note : il n'est plus intéressé.*

4. Approbation du P.V. de la commission SLALOM. du 17 février 2016

^{afin}
Ce P.V. est approuvé moyennant les remarques et commentaires suivants.

Présents : Lambert SEVRIN est mandaté par l'Ecurie Hesbaye (et non le Hesbaye Motor Club)

Point 2.1.4 – Mesure des décibels. Le C.A. se pose la question de savoir comment les limitations
seront mesurées (et donc respectées). Apparemment, rien n'est prévu. Le secrétaire
interrogera l'A.S.A.F. à ce sujet.

Point 2.1.5 Mesure des dimensions des voitures de la division Access. Guy Saint-remy déclare
que la C.S.A.P. Liège dispose du matériel pour effectuer ces mesures.

Point 2.2. § 2 & 6.2 – Passagers. Après discussion et vu la difficulté de vérifier la qualification des
passagers passant d'une voiture à l'autre ainsi que la qualification des pilotes qui les
prennent à bord, le C.A. décide que, **lors des 5 slaloms sous l'égide de la C.S.A.P. Liège, un
seul passager sera admis par pilote et qu'un passager ne pourra accompagner qu'un seul
pilote** (21 ans minimum et classé dans un championnat « pilote » antérieur à 2016.)

Point 4. Droit d'engagement. En résumé :

	Div. 1-2-3-4	Promo
<u>Inscription préalable</u> et <u>paiement bancaire</u> pour le <u>vendredi avant l'épreuve</u>	55 €	45 €
<u>Inscription pour le vendredi avant l'épreuve</u> et <u>paiement</u> <u>sur place</u>	60 €	50 €
<u>Inscription</u> et <u>paiement sur place</u>	70 €	60 €

Seul le listing bancaire de l'organisateur fait foi, la preuve de paiement ou double d'un
formulaire de virement n'étant jamais pris en considération.



Intervention de la C.S.A.P. Liège : voir approbation du P.V. COURSE DE COTE

Point 6.1 – Division Access. Les Prescriptions A.S.A.F. ne mentionnent pas de limite d'ancienneté, or, le G.T. Slalom avait décidé d'une ancienneté de 8 ans maximum.

5. Approbation du P.V. de la commission RALLYE. du 17 février 2016

afin

Ce P.V. est approuvé moyennant les remarques et commentaires suivants.

Point 1.1.1 Voitures S – 0 – 00

- La voiture DAMIER n'est pas concernée.
- Le G.S.M. n'est pas « interdit » mais la liaison « radio » est absolument obligatoire.

Point 1.1.2 – Equipement des voitures ouvrees

La voiture P.A. est également concernée par ces impositions (gyrophares – sirène – haut-parleur)

Point 1.2 – Epreuves OPEN : les épreuves OPEN ne figuraient pas au calendrier du RACB mais y figurent désormais.

Point 1.4 – Participants « DEMO ». Le texte complet est à supprimer (les participants DEMO sont donc bien repris sur la liste des qualifiés. Ils seront toutefois identifiés par leur catégorie.

Le C.A. confirme qu'à partir du moment où le nombre total de demandes d'engagement, tous concurrents confondus est atteint le **« système des « vases communicants » en matière de limitation des concurrents est d'application.**

Dès lors, l'organisateur prévoyant un timing global pour tous les concurrents, si une catégorie n'est pas complète, elle peut être complétée par les concurrents en surplus dans une autre catégorie jusqu'à concurrence du nombre total de concurrents admissibles.

Point 2.1 – formulaire avec photocopie des licences. L'autorisation de l'utilisation de ce formulaire a été confirmée par l'A.S.A.F. Pour rappel, ce **formulaire** est **obligatoire** pour les rallyes et les rallye-sprints organisés sous l'égide de la **C.S.A.P. Liège.**

Point 3 – Observation des rallyes (non observés par l'A.S.A.F.)

- Rallye de Trois-Ponts : Joseph JADOT
- Rallye J.M.C. (Jalhay) et rallye des Crêtes : Georges OLILNYK (*disponibilité confirmée*)
Guy RENARD n'est pas disponible.

Point 5.1 – Secours en cas de sortie. – Panneau SOS / OK

Suite au questionnement de notre président, il est apparu que c'était les commissaires techniques qui devaient remettre le panneau OK (vert) / SOS (rouge) aux concurrents. Une commande a été passée par l'A.S.A.F. – Il ne faut donc pas les imprimer dans le road-book.

Point 5.3 – Projet de formation

Les contacts ont été pris et on attend une proposition de formation.

Rappel : réunion du groupe le 24 mars au RAC Junior.

Point 5.4 – Rubalise. Précision : **commande pour minimum 40 rouleaux.**

HORS P.-V.

- Il sera demandé à l'A.S.A.F. que **l'écurie des pilotes roulant sous le couvert de leur écurie nationale** (épreuve OPEN ou TP) figure désormais sur la liste des qualifiés et les classements.
- L'inter-écurie pour la division 4 est bien facultative actuellement. Voir pour l'avenir.
- Il faudrait se poser la question du maintien des classes très peu fréquentées (division 1) et d'envisager, par exemple, que les classes où le nombre d'engagés est inférieur à 5 soient rattachées à la classe supérieure pour la remise des coupes et trophées.
- Il est rappelé aux organisateurs d'utiliser la dernière (et donc la seule valable) version du formulaire de dépôt et retrait des licences.

6. Approbation du P.V. de la commission COURSE DE COTE du 24 février 2016

Ce P.V. est approuvé moyennant les remarques et commentaires suivants.

Point 2.1.2 – Allure « modérée » au lieu de « libre ». Cela concerne autant les HISTO que les ACCESS.

Point 2.3.2 Il est précisé que les 3 disciplines (CC – sprints – Histo) seront gérées par un même G.T. mais que les championnats resteront séparés.



Point 2.3.3 – Préséance Course de côte « moderne » sur « Montée historique » au niveau du

calendrier. Le C.A. est choqué de cette préséance de la course de côte moderne sur des montées historiques dont la date est établie depuis des années et propose donc de laisser la priorité à l'ancienneté de la date comme cela est d'actualité. Le secrétaire écrira à l'A.S.A.F. pour faire part du point de vue de la C.S.A.P. Liège.

Point 3.1 – Droits d'engagement en course de côte.

La proposition (identique à celle de la commission slalom) est acceptée. En résumé.

	Div. 1-2-3-4
<u>Inscription préalable</u> et <u>paiement bancaire</u> pour le <u>vendredi avant l'épreuve</u>	100 €
<u>Inscription pour le vendredi avant l'épreuve</u> et <u>paiement sur place</u>	105 €
<u>Inscription</u> et <u>paiement sur place</u>	120 €

Le secrétaire fait la proposition que la C.S.A.P. Liège intervienne au niveau des disciplines slalom et course de côte afin de combler le manque à gagner que l'alignement sur les autres disciplines, engendrera et qui serait supporté par les seuls organisateurs.

Par 6 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, il est décidé que la C.S.A.P. Liège interviendra à hauteur de 3 € par concurrent qualifié qui aura payé à l'avance, sur base de la production du listing bancaire. (Valable uniquement en slalom et en course de côte pour la saison 2016) – Voir à l'A.S.A.F. pour l'avenir.

Point 3.2 Droit d'engagement en montée historique.

La proposition du droit d'engagement limité à 100 € est acceptée. Le prix du repas (éventuel) relève exclusivement de l'organisateur mais le repas ne peut être imposé.

Point 5.1 – Calendrier 2016. Ajout de la course de côte de Houyet.

Le C.A. marque son accord unanime sur la reprise de la course de côte de Houyet au championnat 2016 et ses modalités (pas de droit de calendrier ni de reliquats).

L'organisateur a marqué son accord.

Point 5.2 – Classement Inter-écuries : à transmettre à l'A.S.A.F.

Hors P.-V. : Giovanni SGHERZI demande d'ajouter au règlement type une **heure limite à partir de laquelle un concurrent ne peut plus revendiquer pouvoir effectuer deux montées d'essai.**

Proposition à débattre et soumettre : seuls les concurrents inscrits préalablement et dont le droit d'engagement aura été enregistré pourront revendiquer deux montées d'entraînement et ce, pour autant qu'ils se présentent au contrôle administratif dans la première heure d'ouverture de celui-ci.

7. Approbation du P.V. de la commission RALLYE SPRINT du 24 février 2016

Le P.V. est approuvé sans remarque. Ce fut une bonne réunion, dixit le responsable.

8. Trésorerie, licences

Le trésorier a transmis tous les documents habituels. Ils ne soulèvent aucune question ni remarque.

5. Secrétariat, calendrier, situation des clubs

1. **Calendrier 2016** : aucune remarque.

2. **Rapport du secrétaire** :

a. **Courrier**

- **C.S.A.P. Hainaut** : reprise au championnat du Hainaut des épreuves Karting du K.C. Francorchamps. – Accord unanime.
- **David Romu** (participation d'une **Sylva Stryker** en **montée historique**) – transmis à Guy Saint-Remy.
- **Ecurie Hesbaye** : demande d'accréditation de **Célia THONUS** comme chargée



des relations avec les concurrents. Accord. La liste sera mise à jour.

b. **Situation administrative des clubs :**

1. Manque parution au Moniteur : **2 CV Racing Drivers (changement de nom) – Le club a été prévenu mais ne réagit pas positivement. Sans réaction, il sera suspendu de ses droits à partir du 1^{er} avril.**
2. Manque parution au Moniteur : **Ecurie les Volants et C.A.N.HAM.** – Ces deux clubs ont tenu ou vont incessamment tenir leur assemblée générale et se sont engagés à transmettre au secrétaire les documents pour la rédaction des formulaires de dépôt au Greffe. Ils doivent être en ordre pour le 1^{er} avril.

6. Nouvelles de l'A.S.A.F.

Composition des commissions A.S.A.F.

Il n'a pas été tenu compte de l'ordre de préséance communiqué sur le formulaire.

Cela concerne les commissions RALLYE (Eddy COLLIGNON au lieu de Guy RENARD) et RALLYE-SPRINT (Guy RENARD au lieu de Giovanni SGHERZI). Par contre Guy RENARD ne souhaitant pas assister aux réunions Sécurité-Homologation ; c'est donc bien Joël BRASSEUR qui y accompagnera Lambert SEVRIN.

Le secrétaire écrira à l'A.S.A.F.

7. Divers - Néant

- Jean-Claude DORMAL approuvera les **règlements rallye-sprint du T.W.T.**
- **Epreuves KARTING sur deux jours.**
 - Un avenant au contrat global d'assurance a été accepté par AXA. La nouvelle tarification couvre indifféremment les meetings qu'ils soient organisés sur une ou deux journées.
 - Lors de la première journée, un seul C.T. et un seul C.S. sont nécessaires. Par contre le service médical devra être complet.

Prochaine réunion : C.A. lundi 4 avril 2016 à 20 h 00 au R.A.C. Junior à Liège.

J. Jadot, secrétaire





COMMISSION SLALOM - SCHULJENKO NICOLE

RUE DE LA CROIX 6 4560 OCQUIER - GSM 0479/78.73.16

GT Slalom du 17 février 2016

1. Présentation des membres

Nicole SCHULJENKO : rapporteur

1. Jennifer FRANKENNE : ECURIE BAUDOUIN VISETOISE
2. Olivier JAMOUL : MOTOR CLUB HANUTOIS
3. Guy SAINT REMY : CAN-HAM
4. Lambert SEVRIN : ~~HESBAYE MOTOR CLUB~~ ECURIE HESBAYE

Gary DEPAYE (excusé) : MARCHIN AUTO CLUB et n'a pas su joindre son suppléant (SMS)

2. Présentation des changements de réglementation (voir annexe)

2,1 Modification au niveau du technique :

- 2.1.1 En division 1 :

- Matière des jantes libre mais doivent être de dimension conforme PVA
- Liste de pneus autorisés en Slalom est sur le site de l'ASAF

- 2.1.2 En division 2 : néant

- 2.1.3 En division 3 : néant

- 2.1.4 En division 4 :

- Échappement libre interdit et limitation à 93 dB si entre 96 et 101 : 2 avertissements si plus de 101 exclusion. Comment allons-nous mesurer les décibels? **Voir approbation**

- 2.1.5 Toutes divisions :

Les baquets et les harnais ne doivent pas obligatoirement être homologues mais il ne peut pas avoir une date de péremption sur le harnais.

- 2.1.6 En Access :

- Choix libre par l'organisateur
- Classement sera défini séparément des 1-2-3 et 4
- Pas de voitures plaque Z
- La voiture doit être full origine et immatriculée conforme au PVA
- Carte verte obligatoire sauf si code 2 pour réglage des phares
- Mesure des voitures sur place lors du contrôle technique voir PVA. **Voir approbation**
- Le pilote doit avoir une licence L (ASAF) ou R (VAS)
- Numéro des voitures de 01 à 099
- Participation au frais prix maximum de 27Euros + 3 Euros pour les numéros
- Ils peuvent partir soit avant soit après les classiques



2,2 Modification au niveau règlement organisation

- La balance doit être prise a l'ASAF par l'organisateur avec une caution de 150 Euros et doit être ramenée dans les 48h
- Si conduite dangereuse (toupie, frein a main sur le parcours ou dans le parc ferme) le pilote se verra attribue une amende de 250 Euros et suspension de licence jusqu'au payement.
- Un même passager ne peut prendre place que dans 2 voitures par manche. **Voir approbation**
- Si l'on change de voiture pour une voiture d'une autre catégorie il ne sera classe dans aucune des 2 classes mais bien au classement général avec 2 minutes de pénalités

2,3 Championnat F.W.B. - Il y a 8 épreuves au niveau ASAF :

- Athus
- Abolens
- Cahottes
- Collines
- Hannut
- Marchin
- Donmartin
- Marc Pascual

3. Présentation du nouveau championnat fédéral (voir annexe)

Le championnat fédéral est équivalent au championnat VASAF avec la réglementation ASAF pour les épreuves ASAF et VAS pour les épreuves VAS (attention deux phrases se contredisent dans l'article 14.5 voir pour éclaircissement).

Art 14.5 Ne seront admises au départ, que les voitures répondant aux normes techniques définies par le règlement de la Fédération de tutelle de l'épreuve concernée (VAS ou ASAF). Toutefois, en ce qui concerne les épreuves placées sous l'égide de l'ASAF, les normes de sécurité passive des voitures, admises, seront celles en vigueur au sein de la fédération qui a délivré la licence à son détenteur.?

Il se déroulera sur 10 épreuves : Oostende – Haspengouw – Athus – Zonhoven – Abolens – Zaventem – Houthalen – Collines – Hannut – Marc Pascual.

Pour le classement au challenge se sera le nombre de course – 2 et il faut participer a 60% des épreuves pour être repris au championnat.

Il n'y a pas de redevances à payer ni d'inscription au calendrier

4. Harmonisation des pratiques (droits d'engagement...)

Droit d'engagement : **Voir approbation slalom et course de côte**

- **55 Euros** si payement par virement bancaire en avance pour le mercredi avant l'épreuve au plus tard
- **60 Euros** si payement sur place
- si engagement **et** payement sur place : **60 Euros + 10 Euros amende**

5. Questions des organisateurs (idéalement transmises au rapporteur auparavant)

RAS

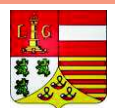
6. Divers

6.1 - Access Voir pour limiter la cylindrée (comme en Course de Cote 1600cc et 150cv **et que la voiture est 8 ans maximum** [voir PV ASAF du 16 novembre 2015]) et laisser libre choix a l'organisateur. **Voir approbation**

6.2 - Proposition pour le passager de revenir à une voiture par course et non comme la réglementation A.S.A.F.

ASAF Attention : Un même « passager » ne peut prendre place en voiture que deux fois par manche. (comment faire pour contrôler????) **Voir approbation**

Commission Slalom Schuljenko Nicole





Charlier Thierry rue de la Villa 2 4530 Villers le Bouillet
CSAP Liège Lic Off. 413
Mail : charliertierry323@hotmail.
Gsm :0478/637 299

PV GT RALLYE du 17/02/2016 :

Présentation des diverses personnes en présence pour assister au GT

Présent : P **Absent** ; A **Excusé** : E

<u>CLUB</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
P RA Coupe des Sources	COLLARD Pascal	
P RA DD Rally Team	DE CONINCK Fabienne	
P RA East Belgian Racing Team	KOPP Jean	
P RA Ecurie Chawresse	BORLEZ Robert	
P RA Ecurie Les Volants	GEILENKIRCHEN Noël	
P RA Motor Club Hannutois	JADOT Joseph	
P RA New Sanglier Racing Team	GILSOUL Carl	
E RA Ecurie du Maquisard	<i>VANDEVORST Robert</i>	P BERNARD Christian
E RA The Winning Team	<i>RENARD Guy</i>	P HUMBLET Philippe
E RA Ecurie Baudouin Visétoise	<i>FRANKENNE Jennifer</i>	E <i>HELLINGS Philippe</i>
E RA Ecurie Hesbaye	<i>JACOB Didier</i>	
E RA Hesbaye Motor Club	<i>SEVRIN Lambert</i>	

Invité : **Jacques RAVET**

Organisateu invité : Jalhay Motors Club : **DARIMONT Benjamin**

1. - Réglementation : aperçu des quelques nouveautés :

1.1 – Voitures ouvertes Voir approbation

1. Les véhicules S1 – 00 – 0 et damier doivent passer aux vérifications techniques. Elles doivent toutes être équipées de radio (GSM interdit) – (Art 22.5 page 251).
2. De plus la 0 – 00 - seront équipées de gyrophares, sirènes, et hauts parleurs. Les occupants seront obligatoirement des licenciés.
3. Elles circuleront a allure modérée en vue de vérifié la sécurité (placement des spectateurs, balisage, chicanes ...) tout manquement sera sanctionné d'une amende de 250 €.
4. Noël Geylenkirchen informe que l'écurie les Volants dispose du matériel et qu'il sera possible d'en disposer suivant des modalités à convenir entre parties

1.2 – Concurrents étrangers dans le cadre d' épreuves OPEN Voir approbation

Les pilotes étrangers doivent produire l'autorisation de leur ASN à participer a l'épreuve en cours , cela dans les cas ou cette mention ne serai pas transcrite sur leur licence.

1.3 – Parcours pour la division Prov'Historic

En historique les étapes n'étant pas parcourues ne peuvent plus se faire en neutralisé.

Deux ES seront obligatoirement retirée soit en début d'épreuve soit à la fin de cette dernière.

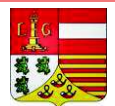
1.4 - Publication de la liste des véhicules admis au départ Voir approbation

Si les participants "DEMO" font partie cette liste, ne pas intituler le document "concurrents admis au départ" vu que les Démon ne sont pas chronométrés , il ne sont pas concurrents mais bien participants

1.5 – Licences – documents médicaux

Commission Sportive Automobile de la Province de Liège a.s.b.l.
Siège social : rue Wacken, 29, 4000 - LIEGE

Compte CSAP Liège (sauf licences) : **BE30 3401 4503 8377**
Compte CSAP Liège uniquement Licences : **BE33 3404 4295 1346**



www.csap-liege.be

1. Rappel au pilotes de vérifier la **date de validité de leur examen cardiologique** avant la sortie du cabinet du praticien afin d'éviter toute surprise ultérieure.
2. Rappel de bien ranger les documents de visite médicale pour les retrouver facilement en cas de sollicitations pour vérifications ultérieures, idéalement chez votre responsable de club sous enveloppe fermée à votre nom.

2. - Documents pour rentrée des engagements :

1. La C.S.A.P. Liège a fait le choix de rendre obligatoire la remise des copies de licences des équipages souhaitant prendre part à une de ces épreuves. **Voir approbation**
A cet effet un formulaire a été élaboré, en vue d'harmoniser la procédure d'engagement en province de Liège. Il est obligatoire de s'en servir.
Le modèle est à télécharger sur le site de la Csap Liège.
2. Suite a une remarque de notre président, pour des raisons pratiques visant à éviter de veines recherches de renseignements à la suite d'un incident, il est conseillé de rajouter sur le bulletin d'engagement les coordonnées de la compagnie d'assurance du véhicule que le participant souhaite utilisé.
Une demande de correction sera sollicitée auprès de l'Asaf en ce sens.

3. - Candidatures d'observateurs C.S.A.P. Liège

Epreuves à observer : Rallye de Trois Ponts – JMC – Rallye des Crêtes **Voir approbation**

Aucun membre présent ne souhaite endosser le rôle d'observateur sauf Joseph Jadot qui sera disponible pour le Rallye de Trois Ponts.

L'organisateur ayant renseigné monsieur George Olijnyk pour cette fonction à son épreuve , ce point sera éclairci lors du prochain C.A. de la C.S.A.P. Liège , vu que tous deux son administrateurs.

Restera à vérifier la disponibilité de Guy Renard ayant déjà rempli la fonction en 2015

4. - Questions des organisateurs :

1. Les membres présents estiment que c'est une erreur de ne pas appliquer le pourcentage d'augmentation des droits d'engagements comme réalisé dans les autres catégories pour les "demos". Cela après le constat fait au boucles Claviéroises que plusieurs pilotes habitués de la catégorie "Prov'Historic" se sont engagés en démo.
2. Tous sont d'accord sur le fait que le contrôle des documents doit être amélioré de manière à réduire les files d'attentes au tables de vérifications.
Toutes réflexions et idées sur ce point sont les bienvenues.
Noël Geilenkirchen déplore que certain concurrents n'ont aucun sens de la politesse et du soin à apporter quand ils complètent leur bulletin d'engagement.
3. Il est souhaité à l'unanimité moins une voix, que tous les pilotes des véhicules historique (PH) s'équipent de tous les accessoires de sécurité au même titre qu'un participant de la plus petite classe, ceci en référence à leur matériel bien souvent plus rapide .

5. DIVERS :

1. – Secours en cas de sortie **Voir approbation**

Noël Geilenkirchen nous rapporte le fait que certains équipages en lisse ne se soucient guère de l'obligation de porter secours à autrui.

Deux grosse sorties ont été à déplorer avec pour constat que plusieurs équipages passent a côté de l'accident et ne s'arrêtent pas contradictoirement a l'Art 13.12 page 242.

Il est utile que chaque responsable de club fasse un rappel de cette procédure à tous ses pilotes.

2. – Histo-Demo – Carnet jaune

Le carnet jaune des voitures engagées en Démo.devrait être en ordre pour conformité aux dispositions ministérielles.

3. – Projet de formation **Voir approbation**

En vue de dynamiser notre Csap le G.T. réfléchit à l'élaboration d'actions, plusieurs propositions ont été énumérées :

- Un challenge type Bruno Thiry



- Un volant
- Une formation au copilottage
- Une sensibilisation à la technique et à la sécurité des véhicules

☞ Pascal Collard et Jacques Ravet prendront des contacts avec le campus de Francorchamps.

Un **groupe de travail** sur le projet avec plusieurs volontaires est mis sur pied : Fabienne De Conninck, Pascal Collard, Noël Geylenkirchen, Joseph Jadot , Robert Borlez,, Philippe Humblet, Thierry Charlier, et éventuellement l'une ou l'autre personne oubliée.

La date du 23/03/2016 avait été souhaitée pour se réunir ; la disponibilité du RAC Junior nous donne la date **du jeudi 24/03/2016**

4. **– Rubalise**

Pour info : de la rubalise est disponible à 7€ le rouleau. **Voir approbation** – Commande minimale : 40 rouleaux.

5. **– Photos**

Demander aux pilotes de fournir une ou plusieurs photos de leur véhicule de course avec leur nom inscrit derrière

Analyse Rallye Boucles Claviéroises 2016 :

////////////////	D 1 2 3	D4	PH	SR	DEMO	TOTAL
PARTANTS	50	17	4	2	15	88
CLASSES	33	8	2	0		

Le prochain GT Rallye aura lieu en Mai à une date restant à définir en fonction de la disponibilité du Rac Junior de Liège.

Thierry CHARLIER, rapporteur



GT Course de côte - DORMAL Jean-Claude
Rue de l'Eglise, 6 4260 FALLAIS Tél : 019/698.371

PV GT Course de côte - Montée Historique du 24 février 2016

1. Présentation des membres

Jean-Claude DORMAL, Rapporteur

1. Fabienne DE CONINCK, DD Rally Team
2. Jennifer FRANKENNE, Ecurie Baudouin Visétoise
3. Thomas WATHELET, Marchin Auto Club
4. Jérôme JADOT, Motor Club Hannutois

Carl GILSOUL, New Sanglier Racing Team était absent parce qu'il était présent au GT Rallye-Sprint son suppléant absent

Ni l'effectif, ni le suppléant de l'Ecurie du Maquisard n'étaient présents, tous excusés

2. Présentation des changements de réglementation (voir annexe)

Le rapporteur a relu toutes les modifications apportées à la réglementation des courses de côte classiques ou historiques

2.1 Division Access :

- 2.1.1. Pourquoi la division Access ne peut-elle pas être présente en Montée historique ? Proposition d'en faire la demande à la prochaine réunion de l'A.S.A.F.
- 2.1.2. Article 4.7.1. **Définition** : changer le texte « découverte à allure **libre** » en « découverte à allure **modérée** ».

Voir approbation

2.2 - Résultat d'une épreuve en course de côte

Si l'organisateur réalise **3 montées** officielles, on **additionne les 2 meilleurs** temps.

2.3 - Calendrier

- 2.3.1 Il y a 12 épreuves CC à l'ASAF dont les 3 épreuves à la CSAP Liège
- 2.3.2 A partir du 1er janvier 2017, les courses de côte, les sprints et les montées historiques feront partie de la même discipline. Voir approbation
- 2.3.3 Pour 2017 une course de côte historique ne pourra plus être organisée le même jour qu'une course de côte classique (ex. cette année Laroche et Forêt-Trooz). La course de côte classique sera prioritaire sur l'historique et celle-ci devra changer de date. Voir approbation

Demande de supprimer ce texte (R. Vandevorst par la voix de Fabienne De Coninck) car les participants ne sont pas les mêmes. Pratiquement toutes les voitures de montée historique ne sont pas ou plus aux normes A.S.A.F.

Demande sera faite lors de la prochaine réunion de l'A.S.A.F.

2.4 - En Montée historique :

- Le passager de moins de 18 ans est interdit dans toutes les disciplines

3. Harmonisation des pratiques (engagements...)

3.1 - Droit d'engagement en course de côte classique (105 € maximum) Voir approbation

Demande introduite par Jérôme Jadot de moduler les prix d'engagements.

L'engagement en course de côte serait fixé

- à **100€** si **payement par virement bancaire** le jeudi avant l'épreuve
- sinon à **105€** si **payement le jour de l'épreuve**. (vote à l'unanimité)

N.B. un **supplément de 15 €** est exigé pour **tout engagement le jour de la course**.

3.2 - Droit d'engagement en montée historique (libre jusqu'à présent)

3.2.1 Proposition de **limiter l'engagement** en Montée historique à **100€**.

3.2.2 ~~Un repas peut être proposé en plus pour maximum 15€~~ **Voir approbation**

Tous les présents sont d'accord avec un prix fixe

4. Questions des organisateurs (idéalement transmises au rapporteur auparavant)

/

5. Divers

5.1 **Demande pour comptabiliser une course de côte supplémentaire** au championnat de la C.S.A.P. Liège qui en compte 3 actuellement (Jérôme Jadot). Le nombre de courses pour être classé ne changerait pas (50 %) et on pourrait toujours retirer un résultat (N-1). **Voir approbation**

Après discussion, le G.T. propose de demander à Hermann Nyssen (Ecurie Bayard) pour reprendre la course de côte de Houyet du 11/09 (la plus fréquentée par les Liégeois) dans le championnat course de côte liégeois et voir avec la C.S.A.P. Liège qu'elle lui fasse grâce des reliquats.

5.2 **Classements Inter-Écurie**. **Voir approbation**

Demande que ces classements prévus dans le règlement course de côte (art. 12) soient affichés avant la remise des prix, qu'ils soient transmis et publiés sur le site de la CSAP Liège et de l'ASAF.

Voir pour les autres disciplines où ce classement est prévu.

DORMAL Jean-Claude



1. Présentation des membres du GT

P=Présent

A=Absent

E=Excusé

CLUB

EFFECTIFS

SUPPLEANT

P DDRT

Gerday Patrick

P ECURIE BAUDOINS VIETOISE

Hellings Phillippe

P ECURIE CHAWRESSE

effectif ET 1er suppléant pas dispo

Lepailly Dany

P ECURIE LES VOLANTS

Geilenkirchen Noël

P MARCHIN AUTO CLUB

Demy Guillaume

P MOTOR CLUB HANNUTOIS

Charlier Thierry

P NEW SANGLIER RACING TEAM

Gilsoul Carl

2. Lecture des modification de la réglementation 2016

Pas de remarques

3. Présentation des documents d'engagement spécifique à la CSAP Liège

Discussion entre membres, pas de soucis niveau des documents

4. Candidature à la fonction d'observateur CSAP Liège au RS Micky

Seul candidat Thierry Charlier. Il officiera comme observateur au RS Micky

5. Questions des organisateurs

Rien reçu et pas de questions spéciales des membres présent

6. Divers

Demande de Patrick Gerday (DDRT) de crée une formation pour les postes techniques car étant au bureau de Calcul et réalisant du Chronométrage il trouve qu'il y a beaucoup d'erreur au niveau des pointages.

Le projet GT se réunira dans le courant du mois de mai afin d'y revoir les premiers soucis après la première épreuve.

Renard Guy
Rapporteur